

EPCC Scène Nationale du Grand Narbonne
CONSEIL D'ADMINISTRATION 9 DU 28/05/2026

DELIBERATION N°2026-5

OBJET : ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES DU CA

L'an deux mille vingt-six, le 28 mai, à 10h, les membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle Scène nationale du Grand Narbonne, se sont réunis à Narbonne, sous la présidence de Mme Emma BELLOTTI, sur une convocation en date du 18 mai 2026.

Etaient présents ou représentés avec voix délibérative :

Pour l'Agglomération du Grand Narbonne

- Mme Emma BELLOTTI
- Mme Anhès SAUZEL-MARY, représentée par Mme Marie-Laure BOYER-CORCUFF ayant pouvoir
- Mme Evelyne RAPINAT
- Mme Catherine GOIRY, représentée par Mme Evelyne RAPINAT ayant pouvoir
- Mme Marie-Laure BOYER-CORCUFF
- M. Bernard DEVIC
- M. Joël HERNANDEZ
- Mme Lola JACQUET

Pour l'Etat

- M. Marc DANIEL, représenté par Mme Silvy CASTEL ayant pouvoir
- M. Christopher MILES, représenté par M. Frédéric BOURDIN ayant pouvoir

Pour la Commune de Narbonne

- Mme Aurélie AGUERA

Pour le département de l'Aude

- M. Patrick FRANÇOIS
- Mme Maria CONQUET, représentée par M. Patrick FRANCOIS ayant pouvoir

Pour les personnalités qualifiées

- Mme Laure SERRANO
- M. Pierre-Antoine DEVIC

Pour les Représentants du personnel

- M. Denis ROUGE
- M. Xavier TOSI

Membres excusés :

- M. Yves PENET

Membres absents :

- M. Alain BUCQUET
- Mme Marie REVERDY
- M. Alban NAVARRO

- M. Vincent DOURLET

Etaient invités (sans voix délibératives) :

M. Fabien BERGES, M. Grégoire BRIANCON, Mme Catherine SANZ, Mme Manuelle PELLISSIER, M. Ghislain DUVERDIER, Mme Isabelle VANDERHOFT, Mme Laetitia D'AMICO

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents ou représentés : 17

Exposé des motifs

Conformément aux lois N°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006 relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement, Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2024, du Préfet de Région, portant création de l'établissement public de coopération culturelle Scène nationale du Grand Narbonne ;

Conformément à l'Article 8.1 des statuts de l'EPCC portant sur la composition du Conseil d'administration,

Vu la délibération N°C2026 091 du Conseil communautaire du Grand Narbonne en date du 28 avril 2026 désignant les représentants suivants au sein du Conseil d'administration de l'EPCC :

Titulaires :

- Mme Anhès SAUZEL-MARY
- Mme Emma BELLOTTI
- Mme Evelyne RAPINAT
- Mme Catherine GOUIRY
- Mme Marie-Laure BOYER-CORCUFF
- M. Bernard DEVIC
- M. Joël HERNANDEZ
- Mme Lola JACQUET

Suppléants :

- Mme Sylvie ALAUX
- Mme Florence VITASSE
- M. Jean-Luc RIO
- M. Gérard LUCIEN
- M. Frédéric NUNEZ
- M. Gérard DAUZAT
- M. Gérard LETEISSIER
- M. Lionel ALBERT

Les personnalités qualifiées :

- M. Pierre-Antoine DEVIC

Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Narbonne en date du 27 mars 2026 désignant les représentants suivants au sein du Conseil d'administration de l'EPCC :

- Titulaires :
- M. Yves PENET
 - M. Alban NAVARRO
 - Mme Aurélie AGUERA
- Suppléants :
- M. Claude LEBESSOU
 - Mme Céline FENATEU
 - Mme Christine BONNAFOUS-AUGE

Après présentation, les membres du conseil d'administration accueillent les représentants désignés par l'agglomération du Grand Narbonne et la Ville de Narbonne listés ci-dessus au sein du conseil d'administration.

Ce point ne fait pas l'objet de vote

Fait et délibéré à Narbonne le 28/05/2026,
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La Présidente de l'EPCC « Scène nationale du Grand Narbonne »
Mme Emma BELLOTTI

